

## **Objets trouvés**

Clés, téléphone, portefeuilles... Trouvez sur cette page la marche à suivre si vous découvrez un objet perdu.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 11/06/2024

Si vous trouvez un objet sur la voie publique, apportez le directement au poste de Police municipale. La police municipale gère tous les objets trouvés sur la commune.

Les policiers effectuent ensuite des recherches pour identifier les propriétaires, en fonction des signalements de perte reçus ou des coordonnées trouvées. Les objets non restitués sont déposés au service des objets trouvés de la Préfecture de Police à Paris.

Chaque année, plus de 300 objets sont rapportés au poste de Police municipale.

***Vous avez perdu un objet, pensez à faire une déclaration auprès de la Préfecture de Police***

**Je déclare un objet perdu**

## **Information de contact**



Ville de **Meudon**

**Hôtel de Ville**

*Horaires : Lundi, mardi,*

*mercredi, vendredi*

*8h30-12h et 13h30-17h30*

*Jeudi et samedi*

*8h30-12h*

*Fermé l'après-midi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon*

*Tél. : 01 41 14 80 00*

### **Mairie annexe**

*Horaires : Lundi, mardi,*

*mercredi, vendredi*

*9h-12h et 13h30-17h*

*Jeudi : 9h-12h*

*Fermée l'après-midi*

*et le samedi*

*Accueil sans rendez-vous*

*Démarches sur rendez-vous*

*Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt*

*Tél. : 01 41 28 19 40*